

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA VILLE DE BEDFORD

AVIS est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Bedford, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2025-2026-2027, a été déposé à mon bureau le 11 septembre 2024. Toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit durant les heures d'ouverture régulières.

Il est également possible de consulter les informations concernant le dépôt du rôle triennal d'évaluation sur le site internet de la Ville de Bedford à l'adresse suivante : ville.bedford.qc.ca/citoyen/roles-devaluation/

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 30 avril 2025;
- être déposée ou transmise par courrier recommandé à l'endroit suivant :

Hôtel de Ville de Bedford 1, rue Principale Bedford, Québec J0J 1A0

- être présentée sur le formulaire prescrit à cette fin disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée du montant prescrit par le règlement de tarification de la Ville de Bedford et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Bedford, ce 26 septembre 2024.

Me Catherine Nadeau, OMA

Directrice générale adjointe et greffière